



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Avec l'article 107 de la loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) d'août 2015, le contenu de ce rapport s'est étoffé en précisant certains éléments devant obligatoirement y figurer, tels que la structure des dépenses et des recettes, la présentation des effectifs de personnel, l'état de la dette etc.

La loi de Programmation des finances publiques 2018-2020 est venue ajouter, elle aussi, un élément obligatoire au contenu de ce rapport ; l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et le besoin de financement de la collectivité.

Ce rapport permet à l'Assemblée délibérante de prendre connaissance des dispositions inscrites dans la Loi de Finances pour l'année à venir qui vient présenter le budget de l'Etat et qui est construit en fonction du contexte international et national (économique, social et politique).

Ce budget de l'Etat prévoit de facto des dispositions concernant les collectivités dont il est important d'en faire une traduction localement pour que chacune d'elles en mesurent les conséquences sur son budget.

Ce rapport, suivi d'un débat en Conseil Communautaire, participe ainsi à l'information des élus et favorise la démocratie participative pour aborder les priorités et les évolutions de la situation financière de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron, préalablement au vote de son budget primitif.

I- La pandémie liées au Covid-19; élément principal du contexte macroéconomique

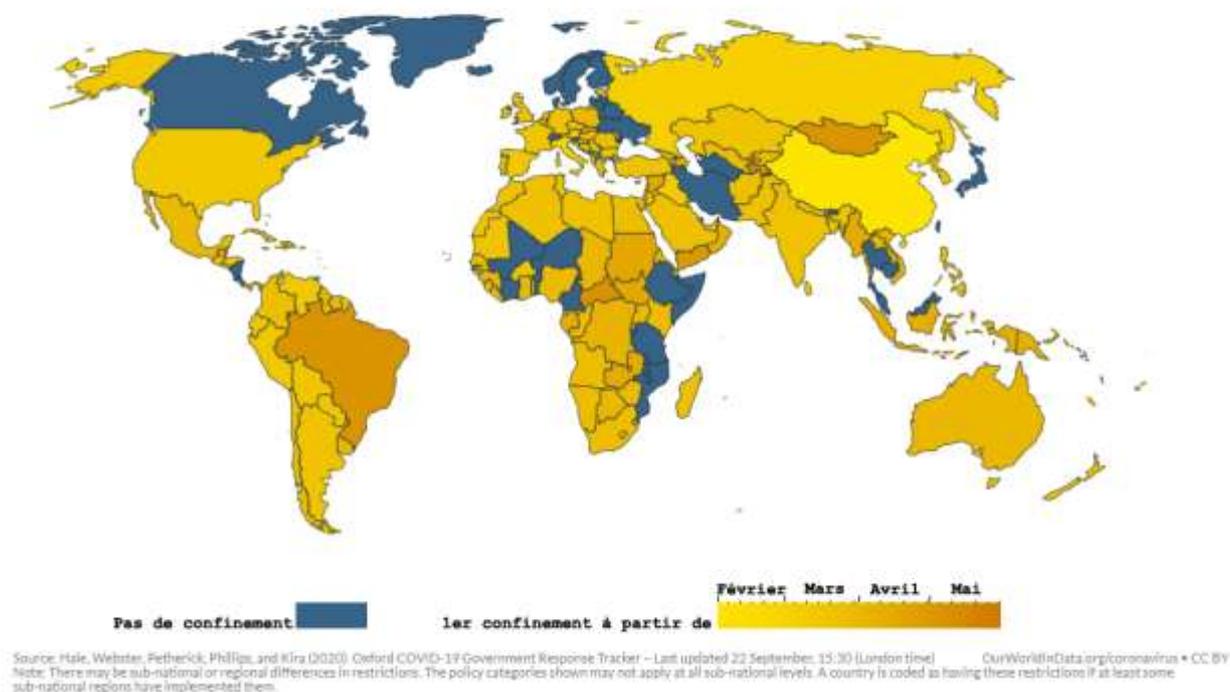
A –Le monde face au Coronavirus

Le 23 janvier 2020, le reste du monde reste incrédule face aux premiers confinements de métropoles chinoises touchées par un nouveau virus appelé « Covid-19 » et qui viendra se répandre petit à petit sur l'ensemble des 5 continents. Ceci marque le point de départ d'une pandémie qui viendra mettre la cacophonie dans l'économie mondiale.

En effet, démunis face à cette situation, l'ensemble des gouvernements ont pris des mesures de confinement pour enrayer la vitesse de propagation de ce virus sur leurs territoires et tenter de protéger leurs services hospitaliers. Ceci s'est immédiatement traduit par une chute de l'activité économique mondiale (*par exemple, le prix du baril de pétrole chute de 43.7%, un record depuis 60 ans*).

Politique de confinement durant la pandémie COVID

du 1er janvier 2020 au 21 septembre 2020



Sans surprise, la croissance mondiale devrait donc reculer de 4.4% en 2020, avec des incidences différentes selon les continents : Zone Euro -8.3%, Etats Unis -4.3 %, Russie -4.1%, Afrique Subsaharienne -3%, Chine +1.9%.

Malgré les déconfinements progressifs, et une reprise d'activité mécaniquement en rebond par rapport aux 2 premiers trimestres 2020, la croissance du 3^{ème} trimestre n'a pas repris le même élan qu'en 2019.

Cette pandémie a rendu presque transparents tous les événements politico-économiques de 2020 qui auraient pu avoir une incidence sur ce contexte macroéconomique ; l'élection Américaine à couteaux tirés, les allers-retours sur les accords relatifs au Brexit ou encore l'isolement économique de l'Iran en raison de son conflit avec les Etats Unis.

D'autres évènements majeurs sont à attendre pour 2021, comme par exemple le départ de la chancelière Allemande Angela Merkel à l'automne prochain, mais seul l'espoir que porte la découverte du vaccin anti covid-19 vient alimenter les indicateurs économiques.

B- Les réactions massives de la Zone Euro

Comme à l'image du contexte international, la fin progressive du 1^{er} confinement a eu un effet rebond sur l'activité économique de la Zone Euro au 3^{ème} trimestre 2020 (- 11.8% de baisse du Produit Intérieur Brut au 2^{ème} trimestre contre + 12.7% au 3^{ème}).

Certains secteurs d'activité, comme ceux de la restauration ou des transports où les interactions sociales sont le cœur de métier, restent fortement impactés et restent en difficulté. Ainsi, les pays touristiques de l'Europe, comme l'Espagne, l'Italie ou bien encore la France, souffrent d'avantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants comme l'Allemagne qui bénéficient du rebond de l'activité économique.

Face à ce constat, les institutions Européennes ont réagi fortement afin de limiter les effets de la 2^{nde} vague du virus et permettre de relancer l'économie avec, notamment, un plan de relance de 750 Milliards d'euros dans le cadre du budget pluriannuel 2021/2027 adopté par le Conseil Européen.

Ce plan de relance se compose de deux volets :

- 390 milliards d'euros de subventions aux pays les plus touchés
- le reste, soit 360 milliards d'euros, en prêts à destination des Etats membres, mais qui devront être remboursés.

Afin de suivre la même dynamique, et contrairement à 2008, la Banque Centrale Européenne a réagi rapidement et significativement elle aussi. En effet, elle a créé un « Programme d'achats d'urgence pandémique » de 1 350 milliards d'euros visant à racheter sur les marchés financiers les dettes de ses Etats membres, des entreprises et des ménages européens. Ainsi, la BCE pourra détenir dans son bilan plus d'un tiers de la dette de chaque pays membre.

En parallèle de ces mesures fortes, elle maintient sa politique monétaire accommodante pour ses pays membres, à savoir des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'ambitieux plans de relance par déficit public. Une croissance de +6% du PIB est attendue dans la zone euro pour 2021.

C- L'économie française dans la tourmente

Le 1^{er} confinement de mars 2020 a eu un effet choc sur l'économie du pays : - 13.7% du PIB avec des impacts massifs sur certains domaines d'activités qui jusque-là participaient au rayonnement de l'économie française (*tourisme et aéronautique notamment*).

L'effet de la 2^{ème} vague de la pandémie devrait être légèrement en deçà (-8% du PIB attendu pour le 4^{ème} trimestre 2020) du fait du « nouveau » mode de confinement adopté, marqué par des allègements des restrictions de déplacement ou encore l'ouverture des écoles.

Pour autant, la pandémie a très vite eu un impact impressionnant et sans précédent sur la population française :

- 715 000 personnes perdent leur emploi salarié au 1^{er} semestre 2020. Malgré les importantes mesures déployées par le Gouvernement en termes de chômage partiel pour tenter de limiter ces effets, le nombre de chômeurs en France atteint les 2.7 millions, pour un taux de 9%. Le point culminant devrait être connu à la mi-mai 2021 avec 11%.
- Un niveau record des demandes de trésorerie de la part des entreprises. Dès le 2^{ème} trimestre, la proportion des crédits de trésorerie octroyée parmi les nouveaux crédits (*hors découvert*) est passée de 35 à 72%, reflétant ainsi le développement des prêts garantis par l'Etat à des taux très faible pour les entreprises (0.67% en moyenne).

Tout ceci amène à une prévision de chute de la croissance française de 10.3% pour l'année 2020.

Sans surprise, le double effet de la baisse d'activité et des mesures publiques pour tenter d'amortir la crise, se répercute de facto sur le déficit et la dette publique. L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence, comme le plan « France Relance » qui permettrait d'espérer une croissance positive de plus de 7% en 2021 et retrouver un contexte « à la normale » dès 2022.

Ce plan de relance est l'axe principal du Projet de loi de finances pour 2021.

Quelques chiffres en bref	2018	2019	Estimatif 2020	Prév. 2021
Taux de croissance du PIB / N-1	1.7%	1.3%	- 10.3%	+7.4%
Consommation des ménages /N-1	0.9%	1.3%	-9.3%	+ 8.4%
Taux d'inflation (hors tabac)	1.6%	1.1%	0.5%	0.6%
Taux de chômage	9%	8.4%	10.1%	11.7%
Créations d'emplois	+ 341 000	+ 284 000	- 552 000	- 355 000
Balance commerciale	-62.6 Md'€	-57.5 Md'€	-67 Md'€	-79 M d'€
Prix du baril de pétrole	56.8\$	63\$	46\$	49\$
Taux du Livret A	0.75%	0.75%	0.5%	0.5%

II- Un projet de loi de finances qui reflète une situation de crise

La loi de finances 2021 est largement consacrée à la relance de l'activité économique en venant préciser les axes du plan « France relance » annoncé en septembre dernier.

A- 3 axes majeurs en fil conducteur :

→ Promouvoir la croissance verte

Le Gouvernement fait de la rénovation des bâtiments une de ses priorités en élargissant la prime « MaPrimeRénov' » aux ménages les plus aisés, aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. Ces dispositions relatives au traitement des passoires thermiques concernent aussi bien les bâtiments privés, que les bâtiments publics, puisque que 4 milliards d'euros (sur les 38.1 milliards budgétisés) sont à destination des bâtiments de l'Etat et des collectivités.

Selon le profil du demandeur (*localisation, revenus, type de travaux etc.*) et du code couleur qui lui est associé, l'aide peut aller de 40% du devis (catégorie rose) à 90% (catégorie bleu).

Plafonds de ressources (hors Ile de France)				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence			
	MaPrimeRénov' Bleu	MaPrimeRénov' Jaune	MaPrimeRénov' Violet	MaPrimeRénov' Rose
1	Jusqu'à 14 879€	Jusqu'à 19 074€	Jusqu'à 29 148€	> 29 148€
2	Jusqu'à 21 760€	Jusqu'à 27 896€	Jusqu'à 42 848€	> 42 848€
3	Jusqu'à 26 170€	Jusqu'à 33 547€	Jusqu'à 51 592€	> 51 592€
4	Jusqu'à 30 572€	Jusqu'à 39 192€	Jusqu'à 60 336€	> 60 336€
5	Jusqu'à 34 993€	Jusqu'à 44 860€	Jusqu'à 69 081€	> 69 081€
Par personne supplémentaire	+ 4 412€	+ 5 651€	+ 8 744€	+ 8 744€

Exemple : Un couple avec 2 enfants, propriétaire occupant de son logement, avec des revenus annuels de 30 500€, souhaite remplacer sa chaudière à fioul par une chaudière à granulés pour un cout estimatif de 18 000€.

L'aide à laquelle il est éligible s'élève à 15 900€ dont 10 000€ de « PrimRénov », 1 500€ de bonus pour « sortie de passoire » et 4 400€ pour leur certification d'économie d'énergie. Le résiduel restant à sa charge sur le montant des travaux sera donc de 2 100€.

La mobilité verte est également mise à l'honneur avec le bonus de 6 000€ pour l'achat d'un véhicule électrique, ou 1 000€ pour un véhicule hybride. Les ménages les plus modestes pourront bénéficier d'un bonus allant jusqu'à 3 000€.

Un crédit d'impôt est également créé pour l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques sur les places de stationnement résidentiel.

Les mairies sont également incitées à recycler les friches foncières de leur territoire en leur octroyant une aide pour tout projet d'urbanisme venant limiter l'étalement urbain.

→ L'emploi, la cohésion sociale et territoriale

Depuis le début de la pandémie, le recourt au chômage partiel a été massivement utilisé par les entreprises pour limiter les ruptures nettes de contrat de leurs salariés. Durant l'année 2021, l'activité partielle sera adaptée au rythme de reprise de l'économie avec une possibilité de longue durée pouvant aller jusqu'à 24 mois. En parallèle de ce dispositif, le fonds national pour l'emploi sera doté de 600 millions supplémentaires pour pouvoir financer des formations à ces salariés en activité partielle.

Les jeunes, largement touchés par les conséquences du COVID sur le marché de l'emploi, seront également soutenus ; 500 millions d'euros seront débloqués pour le financement de formations qualifiantes à tout jeune arrivant sur le marché de l'emploi à partir de septembre 2020. L'alternance et l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans seront également soutenues.

En sus, la réforme de la taxe d'habitation se poursuit. En effet, depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus de taxe d'habitation. Les 20% restant feront l'objet d'un allègement progressif ; 30% en 2021, 65% en 2022, puis 100% en 2023.

Nombre de part(s)	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement de 100 % dès 2020	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement dégressif
1	27 706 €	27 706 € < RFR = 28 732 €
1,5	35 915 €	35 915 € < RFR = 37 454 €
2	44 124 €	44 124 € < RFR = 46 176 €
2,5	50 281 €	50 281 € < RFR = 52 333 €
3	56 438 €	56 438 € < RFR = 58 490 €
3,5	62 595 €	62 595 € < RFR = 64 647 €

Exemple :

- Un célibataire sans enfant et dont le revenu fiscal de référence est de 22 500€, aura bénéficié d'une exonération à 100% de sa taxe d'habitation dès 2020.

- Un couple avec un enfant, dont le revenu fiscal de référence est de 51 000€, aura été soumis au paiement de sa taxe d'habitation en 2020. Il bénéficiera d'un allègement de 30% en 2021, puis 65% en 2022 et 100% en 2023.

- Ce même couple avec un enfant, mais dont le revenu fiscal de référence est de 54 500€, ne pourra pas bénéficier de l'allègement progressif. Il devra attendre 2023 pour avoir directement l'exonération à 100%.

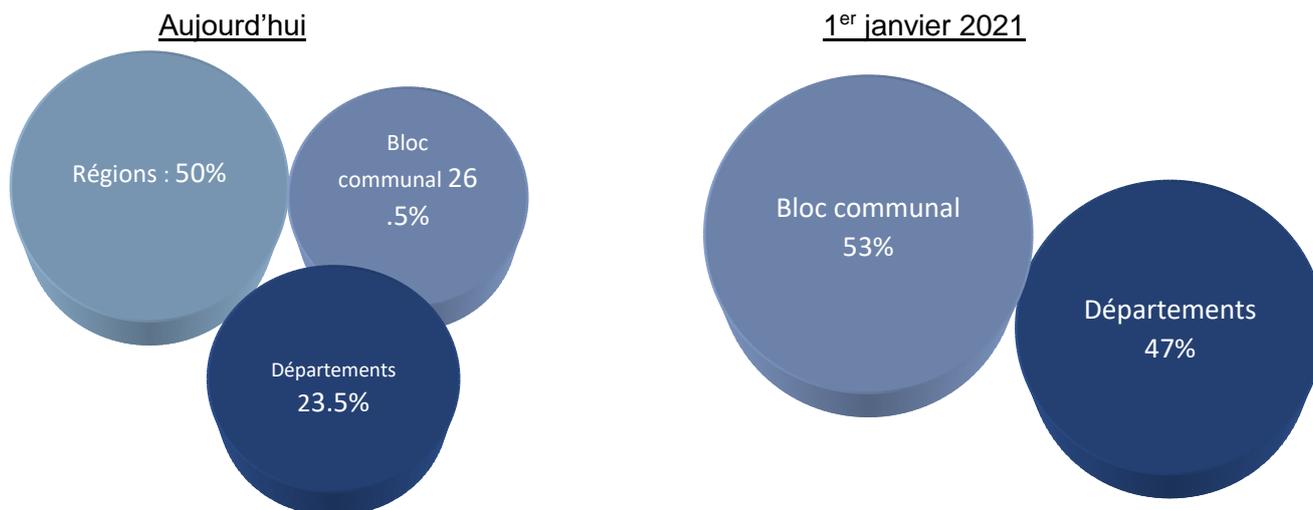
→ Favoriser la compétitivité des entreprises

Les articles 3 et 4 de la loi de finances détaillent le mécanisme de réduction des impôts de production que le Gouvernement souhaite mettre en place pour tendre à une économie française « d'avant crise » d'ici 2022.

3 leviers sont ainsi actionnés :

- La baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La part de CVAE des régions est en effet supprimée, faisant passer le taux de 1.5% à 0.75% dès le 1^{er} janvier 2021. Cet impôt, basé sur le chiffre d'affaires de l'entreprise, sera compensée pour les régions par une fraction de TVA que l'Etat lui versera.

La suppression de cette part régionale de CVAE entraîne mécaniquement une nouvelle répartition pour le bloc communal et les départements de cet impôt.



En 2020, la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron a bénéficié de 87 006€ de recettes de CVAE. Etant lié aux chiffres d'affaires des entreprises réalisés en N-1, il est attendu une baisse de 10% de cet impôt en 2021. En conséquence, le Sénat a adopté un amendement pour que l'Etat vienne compenser cette perte de recettes pour les communes, les EPCI et les départements.

- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET). La CET correspond au cumul de la CVAE (*impôt en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise*) et de la Cotisation foncière des entreprises (CFE - *assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise*). Ce taux de CET était plafonné à 3% de la valeur ajoutée par l'entreprise ;si dépassement, celle-ci pouvait alors demander un dégrèvement appliquée sur sa part de CFE. A compter de 2021, ce plafond passe de 3 à 2%, afin d'éviter que le gain obtenu de la baisse de la CVAE ne se compense par une hausse de CET pour l'entreprise.

Sur le territoire CCQVA, la contribution économique territoriale a représenté en 2020 une recette de 327 343€ (87 006€ de CVAE + 17694€ de CVAE exonérée (*mais compensée par l'Etat*) + 222 643€ de CFE).

En parallèle de cette mesure, et afin d'encourager les investissements fonciers des entreprises, il est proposé de reporter à 3 ans le début de l'imposition à la CFE suite à une création ou une extension d'établissement (contre 2 ans initialement). Cette mesure doit faire l'objet d'une délibération des communes et des EPCI souhaitant appliqués cette disposition. **La CCQVA a déjà délibéré sur cette question en 2017, au moment de la fusion, sur une exonération de 100% sur 3 ans et 4 ans en cas d'extension (délibération 2017-160 du 28/09/17).**

- la révision des valeurs locatives des établissements industriels.

Le calcul de la valeur locative d'un établissement industriel est le suivant :

$$\text{prix de revient des immobilisations} \times \text{taux d'intérêt}$$

Fixé par décret en 1973, ce taux d'intérêt est issu de la somme du taux des emprunts d'Etat des années 1970 (8%) et du taux d'amortissement du bien (0% pour les terrains et 4% pour les constructions et installations). Le taux d'intérêt s'élève donc à 8% pour les terrains et 12% pour les constructions et installations.

Devenus obsolètes au fil du temps et ne traduisant plus une réalité économique, la loi de finances pour 2021 propose de retenir de nouveaux taux d'intérêt uniquement basés sur les taux d'amortissement des biens ; 4% pour les terrains et leurs agencements, et 6% pour les constructions et installations.

Cette division par 2 de la valeur locative des établissements industriels devrait concerner 32 000 entreprises, et engendrer une perte de recettes pour les communes et les EPCI de 3.29 milliards d'euros en 2021. L'Etat a annoncé venir compenser intégralement cette perte par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes.

B- Une logique de partenariat avec les collectivités locales

→ **Des concours financiers à destination des collectivités en légère progression**

De façon agrégée, les concours financiers de l'Etat aux collectivités augmenteront de 1.2 milliards d'euros en 2021.

- Conformément à l'engagement du Président de la République dès son début de mandat, la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2021 pour environ 27 milliards d'euros. Cette stabilisation s'accompagne d'un effort de solidarité envers les collectivités les plus fragiles avec la poursuite du renforcement de la péréquation verticale. En effet, le gouvernement souhaitait que tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale bénéficie, à compter de 2019, d'un minimum de DGF de 5€ par habitant.

DGF de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron

Année	Montant DGF
2020	139 815€
2019	126 324€
2018	107 845€
2017	101 574€

Soit 5.47€ par habitant

Soit 4.72€ par habitant

- Les dotations de soutien à l'investissement local avoisinent les 2 milliards d'euros pour 2021 avec une répartition identique à 2020 ; 150 millions d'euros de dotation politique de la ville (DPV), 1 046 millions d'euros de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et 570 millions de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL).

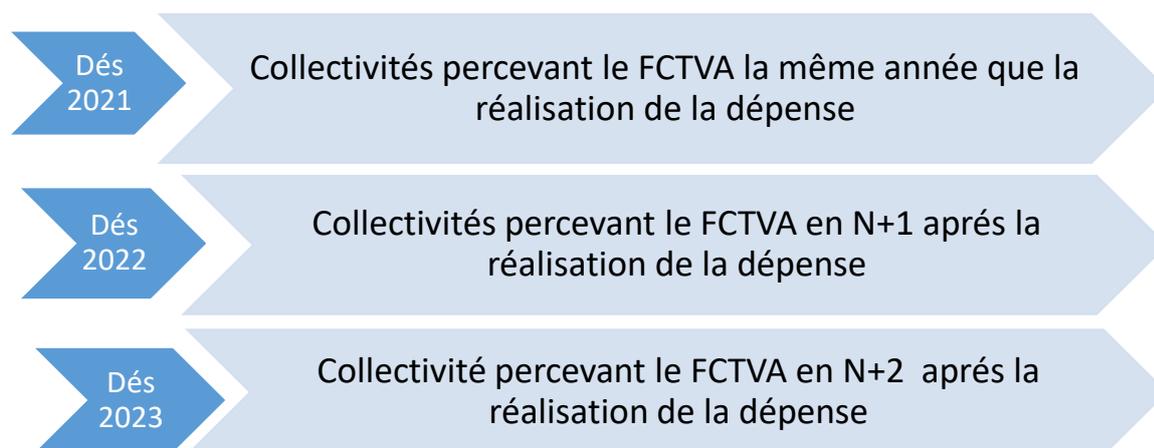
En 2020, la Communauté de Communes a reçu une notification d'aide au titre de la DSIL pour un montant de 121 385€ pour la réhabilitation de son réseau d'assainissement sur la commune d'Albias.

→ **L'automatisation du Fond de compensation de la TVA (FCTVA)**

Initialement prévue en 2019, cette nouvelle procédure, complexe à mettre en œuvre, entrera en vigueur dès 2021.

Jusqu'à l'exercice 2020, le versement du FCTVA se faisait sous système de déclarations effectuées par les collectivités sur les dépenses ouvrant droit à ce fonds. A compter de 2021, c'est l'imputation comptable utilisée qui enclenchera automatiquement le versement (*la liste des imputations comprises dans l'assiette automatisée a fait l'objet d'un décret en date du 30 décembre 2020*).

L'application de cette nouvelle procédure devrait se faire en fonction du rythme de reversement de chaque collectivité, qui lui ne change pas.

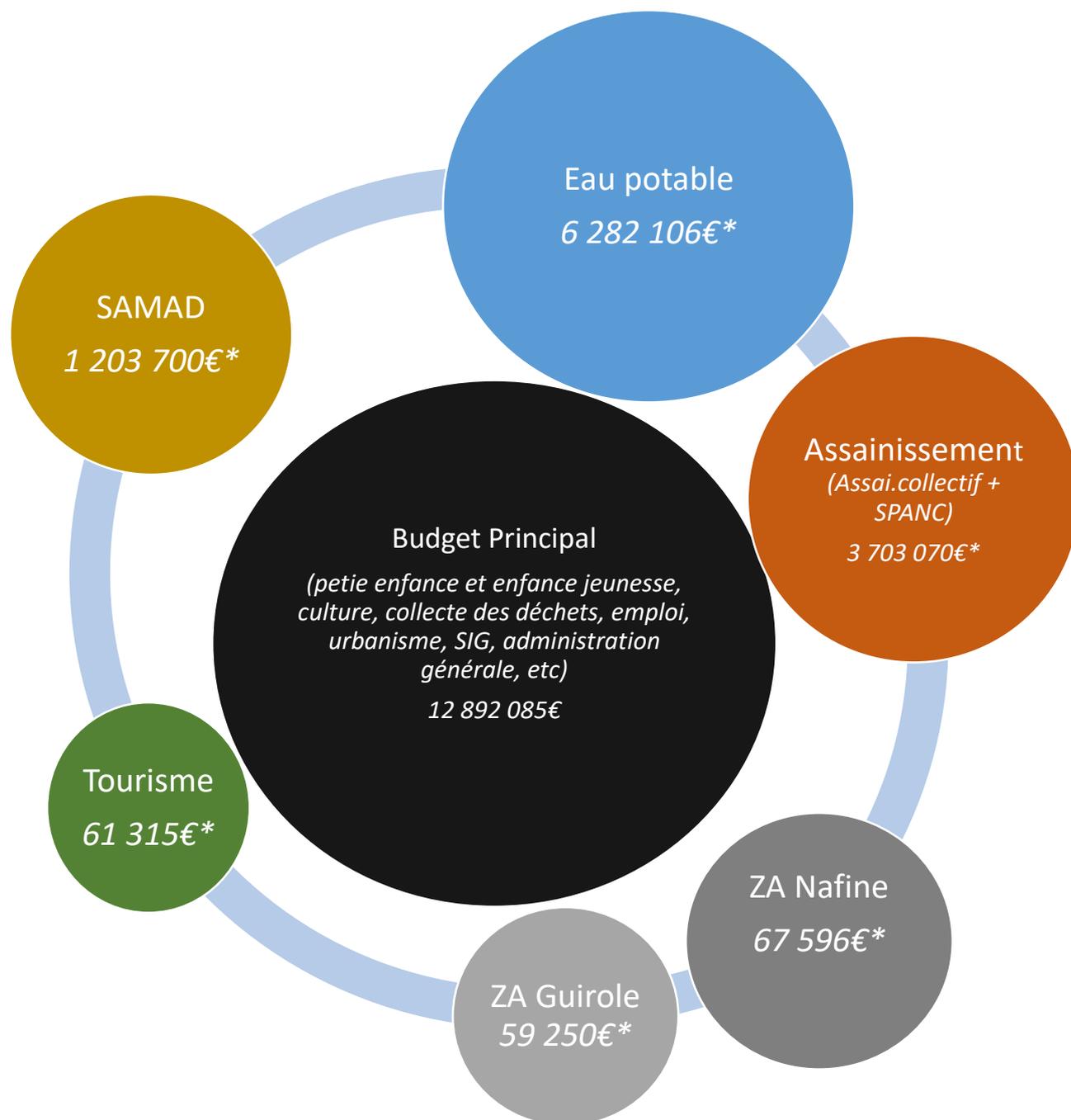


Sur l'année 2020, le budget principal de la Communauté de Communes a reçu 18 300.60€ de FCTVA.

III- La rétrospective financière de l'année 2020 de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron

Pour l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes est dotée de 7 budgets (1 budget principal + 6 budgets annexes).

Tous les chiffres présentés ci-après ne sont que des prévisionnels de résultat, la clôture des comptes 2020 ne sera effective que lors de la présentation des Comptes administratifs.



* Montants cumulés (section fonctionnement et investissement), inscrits aux Budgets primitifs 2020

A – Les Zones Artisanales de Nègrepelisse et Bioule

Comme les années précédentes, aucune vente de terrain n'a été actée sur l'exercice 2020, ce qui amène à avoir des budgets ne comprenant aucune écriture. 6 ventes sont tout de même en cours sur les communes de Bioule et Nègrepelisse et devraient se finaliser rapidement.

Cependant, le préfet a rappelé à la collectivité dans un courrier du 9 juin 2020, que la dérogation qu'il avait octroyé pour la vente de ces 6 terrains n'étaient qu'exceptionnelles. En effet, il a précisé que les terrains mis à la vente devaient en principe obligatoirement au préalable faire l'objet d'un transfert en pleine propriété des mairies vers l'intercommunalité et non d'une simple mise à disposition.

Il a donc été acté, au Conseil Communautaire du 16 décembre dernier que les terrains et réserves foncières, restant disponibles à ce jour, seraient transférés en pleine propriété pour leur valeur de stock (*environ 61 706€ pour Bioule et 79 894€ pour Nègrepelisse*) et que les parties communes quant à elles, non destinées à la vente, resteraient sous le système de mise à disposition (*estimées à 68 606€ pour Bioule et 50 137€ pour Nègrepelisse*).

ZA NAFINE (Nègrepelisse)	
Parcelles	Statut
Lot 357	En cours de vente
Lot 360	En cours de vente
Lot 361	Transfert en pleine propriété
Lot 363	En cours de vente
Lot 314 « La pointe »	Transfert en pleine propriété

ZA GUIROLE (Bioule)	
Parcelles	Statut
Lot 182	Transfert en pleine propriété
Lot 183	Transfert en pleine propriété
Lot 184	Transfert en pleine propriété
Lot 185	En cours de vente
Lot 186	En cours de vente
Lot 187	En cours de vente

Au-delà des ventes qui sont en cours, 2 propositions d'achat ont été formulées pour les 2 terrains restant disponibles sur la ZA de Nafine (*Lot 361 et lot 314 dit « La pointe »*). Si ces propositions se concrétisent, cela voudrait dire qu'il ne resterait de disponible plus que 3 lots, sur la commune de Bioule.

B- Le budget des Offices de Tourisme

Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2019	BP 2020	Prév CA 2020
011 - Charges à caractère général	18 132,16 €	23 226,00 €	16 555,69 €
012- Remb. MAD Budget Principal	14 497,08 €	8 274,00 €	8 243,90 €
65- Charges de gestion		24 715,00 €	
	32 629,24 €	56 215,00 €	24 799,59 €

Recettes	CA 2019	BP 2020	Prév CA 2020
002 - excédent antérieur	26 553,73 €	24 714,73 €	24 714,73 €
70 - produits des services - régie	1 563,22 €	1 500,27 €	1 269,30 €
7478- Taxe séjour	29 227,02 €	30 000,00 €	35 960,48 €
	57 343,97 €	56 215,00 €	61 944,51 €

Résultat de l'exercice	-	1 839,00 €	12 430,19 €
Résultat cumulé		24 714,73 €	37 144,92 €

Malgré un secteur fortement touché par l'épidémie de coronavirus, les recettes de taxe de séjour sont en augmentation par rapport à 2019. En effet, les hébergeurs nous ont informés que les locations touristiques avaient bien fonctionné sur la période estivale sur l'ensemble du territoire.

Côté dépenses, la participation aux frais mutualisés avec la Communauté de Communes de Gaillac Graulhet pour la labellisation Grand Site Occitanie s'élève à 4 990€ (*contre 2 310€ en 2019*). Cette augmentation s'explique par la mise en place d'une forte communication pour la promotion du territoire, avec par exemple la tenue de stands sur des salons touristiques, une publicité massive sur les réseaux sociaux etc. L'augmentation des recettes de taxe de séjour peuvent également être en lien avec ces actions développées.

A l'inverse, et en toute logique, la fermeture des offices durant la première période de confinement a permis de faire des économies de charges fixes, comme par exemple sur l'affranchissement du courrier, les frais de photocopieur etc.

Récemment, le Pole d'Equilibre Territorial et Rural (*PETR*) du Midi Quercy, a émis une volonté de créer, à son échelle, un conseil d'exploitation commun, réunissant des membres de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron et de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Le but de ce Conseil d'exploitation « extraordinaire » serait de tisser un lien entre ces 3 acteurs et permettre un rapprochement des volets touristiques « châteaux » et « Gorges de l'Aveyron » pour un rayonnement plus global de la labellisation Grand Site Occitanie.

Ce nouvel échelon pourrait être l'occasion d'impulser une Direction mutualisée des Offices de tourisme pour cet ensemble.

C- Le budget du Service d'Aide à Domicile

FONCTIONNEMENT

	Activité tarifée C.Départemental - PA/PH		Activité non tarifée - Famille		BP 2020 Total	Prév CA 2020
	BP 2020	Prév CA 2020	BP 2020	Prév CA 2020		
<u>Dépenses</u>						
Groupe I - Dépenses exploitation	74 374,00 €	66 639,16€	6 010,00 €	5 393,17€	80 384,00 €	72 032,33€
Groupe II - Dépenses personnel	1 007 218,00€	889 986,16€	68 305,00 €	56 595,07€	1 075 523,00 €	946 581,23€
Groupe III - Dépenses structure	21 436,00€	13 116,94€	1 140,00 €	722,29€	22 576,00 €	13 839,23€
TOTAL	1 103 028,00 €	969 742,26€	75 455,00 €	62 710,53€	1 178 483,00 €	1 032 452,79€
<u>Recettes</u>						
Groupe I - Produit tarification	1 041 016,00€	957 849,52€	70 712,00 €	63 043,64€	1 111 728,00 €	1 020 893,16€
Groupe II - Autres produits	46 913,00 €	52 499,87€	4 743,00 €	1 931,73 €	51 656,00 €	54 431,60€
Groupe III - Produits financiers	15 099,00€	16 804,98€	0,00 €	4 418,59 €	15 099,00 €	21 223,57€
TOTAL	1 103 028,00 €	1 027 154,37€	75 455,00 €	69 393,96€	1 178 483,00 €	1 096 548,33€
Excédent avant réserve	11 454,31 €		12 100,27 €		23 554,58 €	
Réserve de compensation	11 454,31 €		12 100,27 €		23 554,58 €	
Excédent après réserve	- €		- €		- €	
Nombre d'heures	48 028 h	38 416.75h	3 200 h	2 968.25h	51 228 h	41 386h
Tarifification	21,68 €		19.35€ (tarif libre, non conventionné par CD)			
Dépenses	1 103 028,00 €	969 742,26€	75 455,00 €	62 710,53€	1 178 483,00 €	1 032 452,79€
Recettes	1 103 028,00 €	1 027 154,37€	75 455,00 €	69 393,96€	1 178 483,00 €	1 096 548,33€
<i>Résultat de l'exercice hors excédent</i>		57 412,11€		6 683,43€		64 095,54€
Résultat avec excédent - A reporter		57 412,11€		6 683,43€		64 095,54 €

L'année 2020 aura été particulièrement complexe pour le SAMAD en raison du contexte lié au Coronavirus et de la difficulté à mettre en place le protocole sanitaire pour les interventions auprès des usagers. Plusieurs faits majeurs sont à noter sur l'année 2020 concernant ce budget :

- Durant le 1^{er} confinement, seules les interventions essentielles ont été maintenues, entraînant de facto une baisse significative du nombre d'heures réalisées, sur l'ensemble des activités (*PA/PH et famille*).
- Les Aides à Domicile ont vu leurs salaires maintenus pendant la période de confinement, selon le planning et les heures préalablement établis.
- Certaines caisses et organismes ont rémunéré à la collectivité les heures initialement planifiées et non réalisées à cause du COVID, pour un total de 4 965 heures environ. Sans cette prise en charge, le budget aurait eu 107 915€ de recettes en moins. Pour l'activité Famille, la CAF a versé une aide exceptionnelle de 4 400€.

2020	Heures PA/PH	Heures Familles	TOTAL des heures réalisées	Heures PA/PH planifiées, mais non réalisées	Heures Familles planifiées, mais non réalisées	TOTAL des heures corrigé
Janvier	3 720	373.50	4 093.50	-	-	4 093.50
Février	3 663	323.50	3 986.50	-	-	3 986.50
Mars	2 865.25	249.50	3 114.75	1 103.17	138	4 355.92
Avril	900.25	48	948.25	2 769.12	259	3 976.37
Mai	2 494	143	2 637	1 392.34	189	4 218.34
Juin	3 648	286.50	3 934.50	-	-	3 934.50
Juillet	3 456.75	283.50	3 740.25	-	-	3 740.25
Aout	3 341.25	223.75	3 565	-	-	3 565.00
Septembre	3 425.75	278	3 703.75	-	-	3 703.75
Octobre	3 681	281	3 962	-	-	3 962.00
Novembre	3 528.75	223	3 751.75	-	-	3 751.75
Décembre	3 692.75	255	3 947.75	-	-	3 947.75
TOTAL	38 416.75	2 968.25	41 386	5 264.63	352	47 002.63

Sur le plan budgétaire, le budget se clôture avec un excédent record ; 64 095€ (dont 57 412€ pour l'activité PA/PH et 6 683€ pour l'activité famille). Au-delà de la prise en charge par les caisses de ces heures annulées à cause du COVID, ce constat s'explique également par :

- Des dépenses initialement prévues lors de la détermination du tarif 2020 non réalisées (*formation commune avec l'Hôpital, 1 DEAVS pour une Aide à Domicile et ateliers avec psychologue pour un total de 7 600€*)
- Une prise en charge de la prime COVID versée aux Aides à Domicile par le Budget Général avec le versement d'une subvention exceptionnelle de 13 896€
- Des indemnités journalières en augmentation d'environ 6 000€. Cette augmentation correspondant, pour partie, à la prise en charge par la Sécurité Sociale des arrêts de travail sur la période de confinement.

Le système de tarification étant basé sur le prévisionnel d'activité, le tarif horaire 2020 de 21.68€ a été en dessus du cout réel du service. Malgré des heures qui continuent de diminuer, le budget génère donc un excédent. Selon le prévisionnel d'activité 2021, le tarif horaire a été fixé par l'autorité de tarification à 21.90€ à compter du 1^{er} janvier 2021.

D- Le Budget de l'Eau Potable
Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2019	BP 2020	Prév CA 2020
011 - charges à caractère général	36 782.67 €	74 613.00 €	72 823.00 €
012 - charges de personnel	207 199.53 €	290 951.00 €	243 014.91 €
participation au budget principal	79 591.86 €	80 000.00 €	90 290.79 €
65- charges de gestion courante (arrondi PAS)	0.81 €	12.00 €	1.68 €
66 - charges financières	16 054.49 €	14 362.00 €	13 523.95 €
67 - charges exceptionnelles-	- €	- €	- €
68 - dotations aux amortissements	83 036.45 €	84 674.00 €	84 674.00 €
023 - virement à section d'invest.		2 736.221.00 €	- €
022- Dépenses imprévues			
	422 665.81 €	3 280 833.00 €	504 328.33 €

Recettes	CA 2019	BP 2020	Prév CA 2020
002 - excédent antérieur	1 918 407.95 €	2 372 114.23 €	2 372 114.23 €
70 - produits des services - surtaxe	711 637.75 €	741 810.00 €	790 936.57 €
7084-remboursement de frais BA et Budget Pcppl	112 612.90 €	115 000.00 €	119 841.16 €
747- ASP / IJ	6 004.49 €	2 569.77 €	3 038.03 €
748- Subventions d'exploitation	4 318.17 €	5 217.00 €	5 216.83 €
75 – Charges de gestion (arrondi PAS)	- €	0.00 €	1.17 €
75- Loyer Véolia	28 325.78 €	28 450.00 €	28 094.60 €
777- quote part subventions	10 173.00 €	10 772.00 €	10 772.00 €
778- Régul ICNE Ex Syndicat Bruniquel	- €	4 900.00 €	4 840.99 €
773 - produits exceptionnels	3 300.00€		68.41 €
	2 794 780.04 €	3 280 833.00 €	3 334 923,99€

Résultat de l'exercice	453 706.28 €	458 481,43€	
Résultat cumulé	2 372 114.23 €	2 830 595.66€	
Affectation de résultat	- €	- 171 365.47€	
Excédent après affectation	2 372 114.23 €	2 659 230.19€	

Section d'Investissement

Dépenses	CA 2019	BP 2020	Prév CA 2020
001 - solde d'exécution reporté	- €	- €	- €
10 - dotation fonds divers	- €	- €	- €
13 - quote part subventions	10 173.00 €	10 772.00 €	10 772.00 €
16- emprunts et dettes	52 766.06 €	55 153.00 €	55 152.58 €
20- Frais d'étude et d'insertion	1 054.66 €	1 000.00 €	- €
21 - immobilisations corporelles	- €	8 800.00 €	1 0831.33 €
23 - immobilisations en cours	145 545.80 €	444 846.50 €	69 893.92 €
23- immobilisations en cours - RAR		83 274.00 €	
23- Provision pour station		2 397 427.50 €	
	209 539.52 €	3 001 273.00 €	136 899.83 €

Recettes	CA 2019	BP 2020	Prév CA 2020
001-Solde d'exécution reporté	190 839.15 €	157 240.47 €	157 240.47 €
021 - virement de la session fct.	- €	2 736 221.00 €	- €
10- Subventions en annuité	24 035.13 €	23 137.53 €	23 136.47 €
1068 Affectation de résultat	57 369.26 €	- €	- €
13- subventions d'investissement	11 500.00 €	- €	62 686.00 €
23 -immo. Concédées			
458201- Unité de matières de vidange			
28- dotations aux amortissements	83 036.45 €	84 674.00 €	84 674.00 €
	366 779.99 €	3 001 273.00 €	327 736.94 €

Résultat de l'exercice	- 33 598.68 €	33 596.64 €
Résultat cumulé	157 240.47 €	190 837.11 €
Solde RAR	-83 274.00 €	- 362 202.58€
Affectation au 1068	- €	- 171 365.47€

Cette année encore le budget de l'eau potable fait preuve de « bonne santé financière » avec un résultat d'exercice en section de fonctionnement positif, et quasiment similaire à 2019.

Côté investissement, le résultat d'exercice est également positif ; ceci peut s'expliquer par le versement de subventions sur d'anciens programmes de travaux pour lesquels les soldes n'avaient pas été demandés (62 686€ de recettes).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes a repris dans le champ de ses compétences le périmètre du Syndicat des Eaux Bruniquel / Puygaillard de Quercy, dissout au 31 décembre 2019. L'intégration de ses données comptables dans le budget Eau Potable n'a pas changé la structuration même du budget ; les dépenses et les recettes étaient de même natures et se sont donc cumulées.

La reprise de ce périmètre a, cependant, légèrement modifié le profil d'extinction de dettes du budget Eau Potable du fait de la récupération d'un emprunt de 230 000€, contracté en 2013 par le Syndicat.

Initialement prévu pour 2023, l'extinction de dettes devrait donc finalement avoir lieu en 2025.

A l'inverse de l'année précédente, les Restes à Réaliser à reporter sur 2021 sont plus importants en cette fin d'année 2020 ; 362 202.58€ contre 83 274€ précédemment. Ceci peut s'expliquer par le démarrage de différents travaux suite au marché d'accord cadre initié en 2019 qui a permis d'apporter un appui au service Eau / Assainissement dans la mise en œuvre des projets.

Depuis mi-janvier, l'offre concernant la Conception/ Réalisation de la future usine d'eau potable a été publiée. Après plusieurs échanges avec les partenaires financiers potentiels, et suite aux précisions quant au niveau de subventions que la collectivité pourrait bénéficier, le restant à financer, déduction faite de l'autofinancement prévisionnel, devrait avoisiner les 2.2 millions d'euros sur ce projet.

Nature de la dépense	Réalisés en 2020	Restes à Réaliser
AMO Usine Eau Potable	13 115.70€	27 784.00€
Extension réseau LD Boissières - Vaissac	42 998.70€	
Extension et renouvellement réseau Las Planes - Nègrepelisse	1 242€	25 145.25€
Extension réseau Rte de Montricoux - Vaissac	1 661.28€	51 439.91€
MOE Extension réseau Hameau des Arbus - Montricoux	888.54€	2 091.24€
MOE Extension réseau Chemin des Pradals - Nègrepelisse	1 332€	4 655.13€
Réhabilitation réservoirs Bourbon et St Génies	3 000€	10 767.00€
Clôture Font Claret - Bruniquel	3 793.68€	1 095.00€
Purge automatique sur réseau Rte des Rives - Albias	1 862.02€	
Etude gestion des Eaux Pluviales DUP PPC		2 980€
Renouvellement réseau Rte de St Cirq - Montricoux		171 267.50€
Déplacement canalisation Rte de St Cirq- Bioule		4 213.55€
Sonde de niveau puits de secours – Usine eau		289.00€
Sécurisation production eau – Usine eau		33 226.00€
Changement automate et carte GSM		7 249.00€
Réserves pour travaux imprévus		20 000€
TOTAL 2020	69 893.92€	362 202.58€

E- Le budget Assainissement

1) Le service d'assainissement Non Collectif (SPANC)

Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2019	BP 2020	Prev. CA
011 - charges à caractère général	28 039,61 €	36 275,00 €	32 245,49 €
012 - charges de personnel	82 318,28 €	73 730,00 €	66 977,48 €
MAD personnel autres budgets	10 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €
65- Charges de gestion courante (arrondi PAS)	0,29 €	100,00 €	0,17 €
65-Charges de gestion courante	- €	1 000,00 €	296,00 €
67- Titres annulés sur exercice antérieur	60,00 €	84 000,00 €	0,00 €
68- Dotations aux amortissements	10 404,76 €	8 640,09 €	8 640,09 €
022- Dépenses imprévues		1 344,91 €	
	130 822,94 €	217 090,00 €	118 159,23 €

Recettes	CA 2019	BP 2020	Prev CA
002 - excédent antérieur	78 782,78 €	73 089,09 €	73 089,09 €
70 - produits des services (redevances)	98 977,37 €	120 000,00 €	129 573,35 €
74- CNASEA /IJ	61,82 €	0,00 €	93,68 €
74 - subvention entretien et contrôle	23 750,00 €	24 000,00 €	0€
74- subvention réhabilitation	2 340,00 €	0,00 €	
75- Produits de gestion courante (arrondi PAS)	0,06 €	0,91 €	0,23 €
	203 912,03 €	217 090,00 €	202 756,35 €

Résultat de l'exercice	-	5 693,69 €	11 508,03 €
Résultat cumulé		73 089,09 €	84 597,12 €

Le résultat d'exercice devrait être excédentaire en 2020, à l'inverse de 2019.

Comme énoncé lors du vote du budget prévisionnel, le service est revenu à 2 équivalents temps plein, contre 3 sur une partie de 2019, entraînant de facto une baisse des charges de personnels (1 agent du SPANC ayant été « transféré » sur des missions de l'assainissement collectif).

De plus, les premiers versements pour les contrôles de bon fonctionnement sur le périmètre de « l'ex Quercy Vert » ont commencé être effectués sur cet exercice 2020 de la part de Véolia pour une recette approximative de 29 000€, justifiant l'augmentation des produits de service par rapport à 2019. En contrepartie, le délégataire, qui est en charge de cette facturation, nous a facturé cette prestation 8 604€, venant expliquer l'augmentation du chapitre 011.

Comme pour les autres services « de terrain », le confinement a engendré des économies sur les charges à caractère général comme par exemple, le carburant, les frais d'affranchissement etc.

Jusqu'à cet exercice, l'Agence de l'Eau versait à la collectivité une participation pour chaque contrôle effectué par le service (100€ par contrôle pour les implantations, conceptions et réhabilitations / 15€ pour les diagnostics et contrôles périodiques). Or, à compter de 2020, et suite à l'adoption de son 11^{ème} programme, cet organisme a arrêté sa participation sur le sujet. Cela représente une perte de recettes pour le service d'environ 24 000€ par an.

Comme pour le budget de l'eau potable, le fonctionnement de l'assainissement collectif devrait réaliser un résultat d'exercice excédentaire et quasi similaire à celui de 2019 (295 639€ contre 295 423€ en 2019).

Que ce soit les dépenses ou les recettes de fonctionnement, celles-ci sont relativement stables par rapport à 2019.

Niveau investissement, les dépenses en travaux ont fortement augmenté par rapport à l'année 2019 qui avait été qualifiée de « transitoire » le temps que le service se structure avec notamment l'accompagnement de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage.

Nature de la dépense	Réalisés en 2020	Restes à réaliser
Réhabilitation station - Bioule	162 866.76€	159 745.67€
Réhabilitation station - Albias		29 533.40€
Réhabilitation et renouvellement de réseau - Albias	15 209.43€	17 475.77€
Travaux d'urgence – Albias	90 309.61€	
Enrochement digue entre deux bassins – Montricoux	4 550.72€	
Clôture station - Bruniquel	3 196.92€	
Extension réseau Place Neuve- Nègrepelisse		32 666.06€
MOE Extension Step - Montricoux		12 600€
Diagnostic réseau - Montricoux		1 244€
Etude réduction des impacts de rejet – Nègrepelisse et St Etienne		6 400€
Etude raccordement ZA - Bioule		18 375€
Changement tabouret Rte de St Cirq - Bioule		1 575€
Remplacement et réhabilitation de regards - Bruniquel		10 000€
Changement automates et cartes GSM		11 294€
Coupe ventrale faucardage		1 716.67€
Réserves pour mission AMO		9 000€
TOTAL	276 133.44€	311 625.57€

Côté recette, comme pour l'eau potable, des soldes de subventions pour d'anciens programmes de travaux ont été versés ; ceci a permis de générer une recette 26 281€.

De plus, la réhabilitation de la station de Bioule s'est faite avec les participations financières du Conseil Départemental pour 40 000€ et de l'Agence de l'eau pour 28 785€ (*toutes deux inscrites en Restes à Réaliser*).

Qui plus est, avec le plan de relance annoncé par le Gouvernement et l'enveloppe supplémentaire en matière de Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), les services techniques ont déposé une dizaine de dossiers pour l'obtention de subventions. Un dossier a été retenu, relatif au renouvellement et à la réhabilitation des réseaux d'Albias, pour un montant d'aide de 121 385€.

En 2021, le budget Assainissement devrait être fortement « recalibré » du fait de l'intégration du périmètre des réseaux d'assainissement collectifs des communes de l'ex Quercy Vert.

VUE SYNTHETIQUE DES RESULTATS (SPANC + collectif)

FONCTIONNEMENT	2019	2020	INVESTISSEMENT	2019	2020
Résultat d'exercice	289 729,03 €	307 147,44 €	Résultat de l'exercice	- 26 112,00 €	-32 055,02 €
Résultats cumulés	1 214 666,21 €	1 226 240,47 €	Résultat cumulé	- 110 072,18 €	-142 127,20 €
Affectation de résultat	- 295 573,18 €	- 263 584,77 €	Solde des RAR	- 185 501,00 €	- 121455,57 €
Excédent à reporter après affectation	919 093,03 €	962 657,70 €	Affectation de résultat	- 295 573,18 €	- 263 584,77 €

Photos de la Réhabilitation de la Station d'épuration de Bioule :



E- Le Budget Général

Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2019	BP 2020	Prev. CA 2020
011 - charges à caractère général	1 355 430,31 €	1 794 642,00 €	1 253 914,24 €
012 - charges de personnel	5 649 467,85 €	5 937 947,00 €	5 771 360,75 €
<i>Dépenses imprévues pour personnel</i>	- €	185 001,00 €	33 832,00 €
MAD et participation budgets annexes	186 521,39 €	213 200,00 €	136 502,26 €
014- Atténuations de produits (FNGIR)	217 278,00 €	217 278,00 €	217 278,00 €
65- Charges de gestion	1 982 069,12 €	2 004 088,00 €	1 891 371,18 €
65- Charges de gestion courantes (arrondi PAS)	1,31 €	100,00 €	2,79 €
66- Charges financières	65 761,47 €	57 598,96 €	56 967,76 €
67 - charges exceptionnelles-	2 199,38 €	10 000,00 €	500,00 €
68 - dotations aux amortissements	427 481,14 €	425 800,35 €	425 800,35 €
042- Opérations d'ordre de cession	0,00 €	0,00 €	20 930,00 €
022- Dépenses imprévues		199 807,61 €	- €
023- Virement à la section d'investissement		82 000,08 €	- €
	9 886 209,97 €	11 127 463,00 €	9 808 459,33 €

Recettes	CA 2019	BP 2020	Prev. CA 2020
002 - excédent antérieur	1 531 360,07 €	1 142 332,05 €	1 142 332,05 €
013- Aides à l'emploi CNASEA	66 932,63 €	27 831,00 €	38 257,49 €
6419- Remboursement IJ	51 463,40 €	29 584,00 €	71 365,59 €
Remboursement MAD Personnel	378 883,85 €	361 774,00 €	370 358,97 €
70- Produits de service (régie)	818 505,49 €	845 765,00 €	708 287,80 €
Autres produits et participations	201 302,60 €	232 914,00 €	219 626,31 €
73- Contributions directes	3 278 491,00 €	3 349 956,00 €	3 377 702,00 €
73- TEOM	2 196 042,00 €	2 235 982,00 €	2 252 546,00 €
Dotations et participations	630 278,02 €	609 474,00 €	626 723,00 €
FCTVA sur dépenses fonctionnement	450,13 €	500,00 €	1 033,03 €
Subventions	2 136 760,59 €	2 231 668,00 €	2 309 619,29 €
042- Quote-part subvention	132 404,18 €	54 863,08 €	52 005,22 €
042- Reprise sur amortissement	- €	1 000,00 €	
75-Autres produits de gestion (arrondi PAS)	1,73 €	1,51 €	0,70 €
773- Mandats annulés		- €	2 676,32 €
Vente de matériel	- €	- €	20 930,00 €
77- Produits exceptionnels	15 885,58 €	3 818,36 €	14 848,90 €
	11 438 761,27 €	11 127 463,00 €	11 208 312,67 €

Section d'Investissement

Dépenses	CA 2019	BP 2020	Prev. CA 2020
001 - solde d'exécution reporté			
13 – quote-part subventions	132 404,18 €	55 863,08 €	52 005,22 €
041- Opérations patrimoniales		5 000,00 €	
16- emprunts et dettes	212 086,89 €	218 068,38 €	218 068,38 €
16- Avance vers budgets ZA			0,00 €
20- immobilisations incorporelles		44 098,00 €	15 244,10 €
20- RAR	16 694,75 €	2 406,10 €	
203- Frais d'étude		1 500,00 €	0,00 €
204- Subvention d'équipements	138 510,17 €	168 500,00 €	54 500,00 €
204- RAR		132 254,00 €	
21 - immobilisations corporelles	253 039,98 €	213 379,76 €	67 379,52 €
21- RAR		6 995,46 €	
23 - immobilisations en cours TTC	113 015,23 €	457 353,78 €	218 299,31 €
23-RAR		459 203,44 €	
	865 751,20 €	1 764 622,00 €	625 496,53 €

Recettes	CA 2019	BP 2020	Prev. CA 2020
001- Solde d'exécution reporté	9 967,14 €	78 589,75 €	78 589,75 €
021 - virement de la session fct.		82 000,08 €	- €
024- Produits de cession		136 892,00 €	20 930,00 €
041- Opérations patrimoniales		5 000,00 €	
1068- Affectation de résultat	419 847,86 €	410 219,25 €	410 219,25 €
FCTVA	70 571,82 €	68 769,00 €	17 267,57 €
13 - subvention d'investissement	11 163,39 €	439 771,00 €	42 038,97 €
13- RAR		112 050,00 €	
13- subvention annuité	5 309,60 €	5 530,57 €	5 530,57 €
16- Emprunt			- €
28- dotations aux amortissements	427 481,14 €	425 800,35 €	425 800,35 €
	944 340,95 €	1 764 622,00 €	1 000 376,46 €

Section de Fonctionnement	2019	2020
Résultat de l'exercice	21 191,23 €	257 521,29 €
Résultat cumulé	1 552 551,30 €	1 399 853,34 €
Affectation de résultat	-410 219,25 €	0,00 €
Excédent après affectation	1 142 332,05 €	1 399 853,34 €

Section d'Investissement	2019	2020
Résultat de l'exercice	68 622,61€	296 290,18€
Résultat cumulé	78 589,75€	374 879,93€
Soldes des Restes à Réaliser	-488 809,00€	- 193 133,88€
Affectation de résultat	- 410 219,25€	- €

Le budget général devrait clôturer son exercice 2020 de manière excédentaire, que ce soit en section de fonctionnement (257 521€) ou d'investissement (296 290€).

Ces premiers estimatifs de résultat pourraient présager d'une nette amélioration des finances de la collectivité sur l'année écoulée. Même si les leviers d'économie actés pendant l'audit financier ont été actionnés dès cette année par les différents services, le contexte sanitaire lié au COVID-19 reste la principale explication à ce constat.

En effet, la mise en place du télétravail et des protocoles sanitaires ont certes généré des dépenses supplémentaires mais la baisse d'activité de certains services a aussi généré des économies. De plus, certains partenaires financiers ont maintenu leurs engagements envers la collectivité, et ont même accordé des subventions exceptionnelles pour certains services maintenus pendant le 1^{er} confinement (*petite enfance notamment*).

Focus : Les impacts du COVID sur le budget général de la Communauté de Communes

Objet – Section de fonctionnement- Annexe COVID	Dépenses		Recettes	
	Dépenses supplémentaires	Economies réalisées	Recettes perçues	Recettes perdues
Produits entretien	6 331€			
Petit équipement	2 151€			
Vêtements de travail (<i>masques, gants etc.</i>)	15 415€		7 101€	
Maintenance informatique	330€			
Impact RH (IJ et prime versée)	33 832€		21 510€	
Impact enfance jeunesse (<i>séjour, activités etc.</i>)		112 000€	21 800€	48 000€
Impact culture (<i>carnaval, programmation culturelle etc.</i>)		19 000€		
Impact petite enfance			136 817€	7 000€
TOTAL	+ 58 059€	- 131 000€	+ 187 228€	- 55 000€
Récapitulatif	72 941€ de dépenses en moins		132 228€ de recettes en plus	

Dépenses d'investissement pour la mise en place du télétravail et l'application des protocoles sanitaires : **18 767€**

- Module supplémentaire au logiciel de Gestion Electronique des Documents (*GED*) : 5 928€
- Matériels informatique (*ordinateurs, routeur, système de visioconférence, serveur enfance jeunesse etc.*) : 5 802€
- Mobilier et équipements pour aménagements des espaces (*plexiglass etc.*) : 7 037€

1) Les évolutions marquantes des résultats du Budget Général

SOLDES DE GESTION	2018	2019	2020
Total des produits de fonctionnement courant	9 613 599 €	9 759 111 €	9 975 520€
Total des charges de fonctionnement courant	9 264 639 €	9 390 767 €	9 304 261€
Excédent brut courant	348 960 €	368 343 €	671 259€
Produits exceptionnels hors cessions	17 777 €	15 885 €	17 525.22€
Produits réels de fonctionnement	9 631 377 €	9 774 997 €	9 993 045€
Charges exceptionnelles	2 437 €	2 199 €	500€
Charges réelles de gestion	9 267 076 €	9 392 967 €	9 304 761€
Epargne de gestion	364 300 €	382 029 €	688 284€
frais financiers comptabilisés	77 113 €	65 761 €	56 968€
Epargne brute	287 186 €	316 268 €	631 316€
remboursement du capital	204 126 €	212 086 €	218 068€
Epargne nette	83 059 €	104 181 €	413 248€

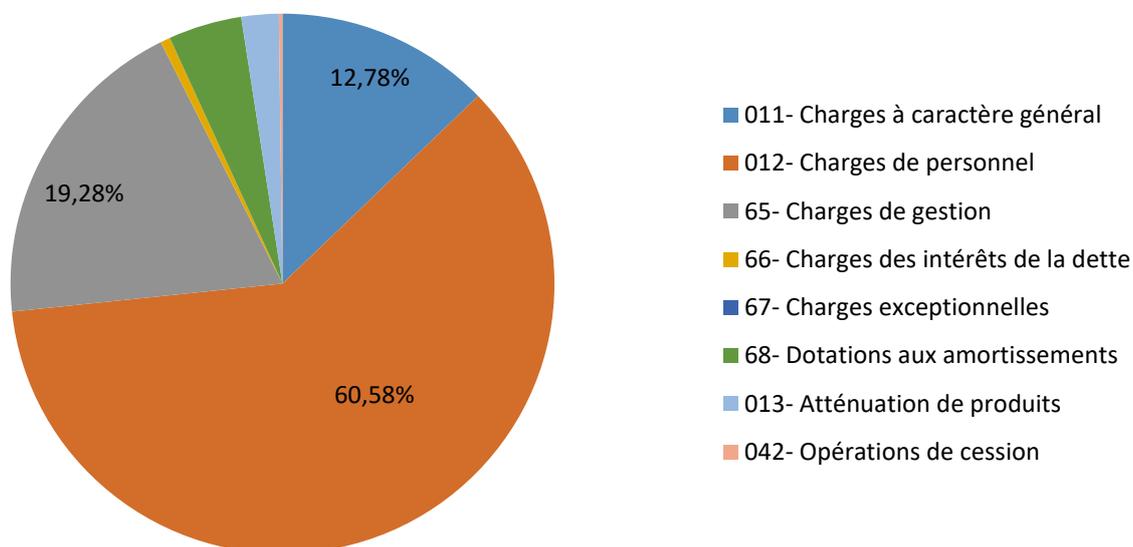
Les résultats bruts de cet exercice 2020, sans prise en compte du caractère exceptionnel lié au Covid-19, mettent au vert les indicateurs financiers du budget général de la collectivité :

- L'augmentation générale des dépenses de fonctionnement est plafonnée à 2% par an. Pour 2020, la CCQVA devrait enregistrer une baisse globale de 0.8%, soit au-delà de l'objectif préconisé par le Gouvernement.
- Les charges de fonctionnement courant baissent d'environ 86 000€ par rapport à 2019, alors que les recettes, elles, augmentent de 216 000€. L'excédent brut est donc consolidé pour environ 300 000€ supplémentaires. L'épargne nette augmente donc dans la même dynamique du fait du non recours à l'emprunt sur l'année 2020.
- Le ratio de rigidité (*Ratio 8*) diminue pour la première fois (*96% en 2020 contre 99% précédemment*). Ceci témoigne de la capacité de la collectivité à réduire certaines de ses dépenses incompressibles ; en l'espèce, les charges à caractère général (*Chap 011*) et les charges de gestion (*Chap 65*).
- Les dépenses d'investissement sont toujours en deçà de la moyenne de la strate (*16€ par habitant contre 67€ en moyenne*). La nature des compétences de la collectivité (*services à la population majoritairement pour le budget général*) explique ce constat.

<u>RATIOS</u>	Moyenne de la strate	2018	2019	2020
1 - Dépenses réelles de Fonctionnement / population	241	429	423	419
2 - Produit des impositions directes / population	138	146	147	151
3 – Recettes réelles de Fonctionnement / population	284	442	438	448
4 – Dépenses d'équipement brut / population	67	18	23	16
5 – Encours de la dette / population	169	88	78	68
6 – Dotation globale de fonctionnement / population	22	5	6	7
7 – Dépenses de personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	32%	62%	62%	63%
8 – Dépenses de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement	91%	99%	99%	96%
9 – Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de Fonctionnement	23%	4%	5%	4%
10 – Encours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement	53%	18%	18%	15

2) Les dépenses de fonctionnement en 2020

Les dépenses de fonctionnement



Comme les années précédentes, les 3 principaux postes de dépenses de fonctionnement du budget général de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron sont :

- Les charges de personnel pour 60.58% (contre 59.03% en 2019)
- Les charges de gestion pour 19.28% (contre 20.04% en 2019)
- Les charges à caractère général pour 12.78% (contre 13.71% en 2019)

a) Les dépenses de personnel

Etroitement liées aux domaines de compétences, les dépenses de personnel du budget général représentent en 2020 une charge de 5 941 695€, soit environ 1.8% d'augmentation par rapport à 2019 (le Glissement Vieillesse Technicité « classique » étant de l'ordre de 2%).

Est comptée parmi ces dépenses, la prime COVID attribuée exceptionnellement aux agents mobilisés durant le 1^{er} confinement, pour un montant total versé aux agents affectés au budget général de 33 832€ (Plus +16 515€ pour les agents du budget annexe du SAMAD et +2 513€ pour les agents des budgets annexes SAEP et Assainissement).

Les conditions au versement de cette prime étaient les suivantes :

- Agent mobilisé entre le 17 mars et le 11 mai 2020
- Prorata du temps de travail de l'agent
- Situation de l'agent :
 - ✓ Agent en télétravail : 300€ maximum selon la durée de sa mobilisation sur la période
 - ✓ Agent d'animation et petite enfance : 660€ maximum selon la durée de sa mobilisation sur la période
 - ✓ Agent de la collecte, de l'urbanisme, de l'informatique, du SAMAD et du SAEP/Assainissement : 1 000€ maximum selon la durée de sa mobilisation sur la période

Répartition masse salariale - Budget général (avec MAD)

Services à la Population	<ul style="list-style-type: none"> • Enfance Jeunesse : 2 175 350€ (2 005 344€ en 2019) • Petite Enfance : 880 183€ (853 341€ en 2019) • Portage de repas : 108 505€ (114 797€ en 2019)
Action Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • L'Atelier (musique / arts plastiques) : 279 698€ (291 607€ en 2019) • Réseau de la Lecture Publique : 275 737€ (293 413€ en 2019)
Développement Economique	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme 86 554€ (89 799€ en 2019) • Espace Rural Emploi Formation : 74 875€ (71 895€ en 2019) • Développement économique : 16 626€ (service non existant en 2019)
Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Polyvalent : 91 254€ (98 707€ en 2019) • SIG / Informatique 73 629€ (83 820€ en 2019) • Urbanisme : 71 614€ (70 045€ en 2019)
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des déchets : 928 723€ (786 086€ en 2019)
Services Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Administration générale : 745 491€ (705 058€ en 2019) • Entretien des locaux : 133 456€ (165 748€ en 2019)

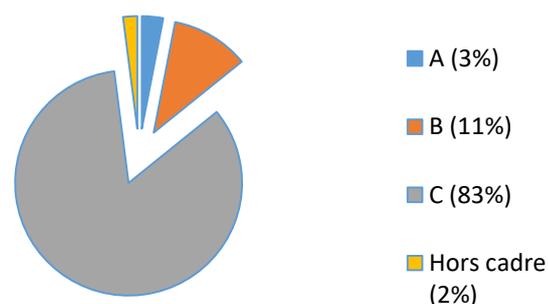
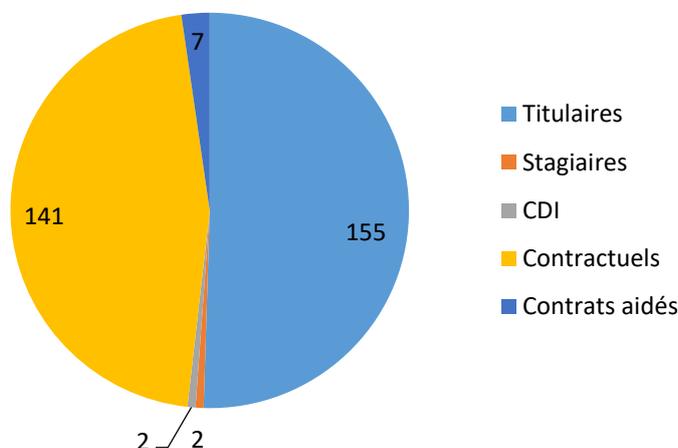
Au 31 décembre 2020, l'effectif global de la collectivité (*Budget général + Budgets annexes*) était de 307 agents, soit 11 de plus qu'au 1^{er} janvier (*ces 11 agents correspondent en réalité à 5 créations de poste : 1 responsable du Développement économique, 2 agents contractuels à la collecte, 1 technicien Assainissement/ eau potable et 1 agent en crèche. Les 6 autres font suite à des départs retraite, demande de mise en disponibilité etc.*

La répartition des 307 agents est :

- ✓ 2 agents au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- ✓ 7 agents à l'Eau Potable
- ✓ 44 agents au Service d'Aide à Domicile
- ✓ 254 agents au Budget général

Répartition des agents par statuts au 31/12/2020 :

Titulaires	155
Stagiaires	2
CDI	2
Contractuels	141
Contrats aidés	7
Nombre total d'agents	307



Pyramide des âges, selon le sexe des agents :

Tranche d'âge	Femme	Homme	Total général
<20	1	2	3
20-24	15	9	24
25-29	25	8	33
30-34	17	9	26
35-39	22	20	42
40_44	32	15	47
45-49	28	13	41
50-54	39	7	46
55-59	23	11	34
>60	5	6	11
Total général	207	100	307

L'agent « type » de la collectivité, est donc une femme, âgée entre 50 et 54 ans, travaillant dans l'animation de l'enfance jeunesse et titulaire de catégorie C.

(Pour rappel, au 31 décembre 2018, cet agent « type » avait le même profil, mais dans la tranche d'âge des 45 à 49 ans).

Détails des éléments de salaire sur l'année 2020 :

	Traitement indiciaire	NBI	RI	SFT	Prévoyance	Heures comp SAMAD	Heures comp musique	Heures comp autres	Heures sup
2019	3 809 037€	25 240€	331 915€	56 658€	11 560€	271 284€	42 267€	36 782€	16 895€
2020	4 002 480€	29 366€	404 958€	56 375€	10 936€	253 413€	37 475€	34 598€	2 006€
%	82.84%	0.60%	8.38%	1.17%	0.23%	5.24%	0.78%	0.72%	0.04%

Personnel mis à disposition :

Des communes vers CCQVA	24 agents	106 073€
De CCQVA vers communes / Syndicats	6 agents	153 571€

Formation :

Sur 2020, et malgré le contexte sanitaire qui a généré des annulations de formation, 62 agents de la collectivité ont pu être formés sur un volume total de 238.5 jours.

Éléments de Prospectives pour 2021 :

→ **Evolution de la rémunération pour 2021 :**

Au 1^{er} janvier 2021, le SMIC augmente de 10.15€ à 10.25€.

Les mesures de revalorisations des rémunérations issues du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) se poursuivent en 2021 :

- ✓ Les grilles des catégories C et B sont réévaluées ; ceci correspond à une moyenne de 4 points à 4.6360.
- ✓ Les grades d'éducateurs de jeunes enfants de 1^{ère} et 2^{ème} classes fusionnent, ces deux grades forment au 01/01/2021 un seul grade intitulé éducateur de jeunes enfants ; les grilles indiciaires sont revalorisées (IB 444 à 714 ; auparavant la grille d'EJE 2^{ème} IB 404 à 642 et celle d'EJE 1^{ère} IB 458 à 712).

→ **Temps de travail :**

Finaliser l'harmonisation des temps de travail, notamment entre les deux collectes : temps de travail, récupération d'heures (RTT) afin de limiter le recours aux remplacements.
Une réorganisation du secteur de l'animation devra être à l'étude selon une projection sur l'ensemble du territoire.

→ **Départ à la retraite et recrutements :**

A ce jour, deux départs à la retraite sont prévus pour des agents de catégorie C sur le service de la collecte (un en février et un en juillet 2021).

→ **Projets de recrutement :**

Service	Poste	Période	Voie
Médiathèque	Agent médiathèque	1 ^{er} semestre	Contrat aidé PEC
Collecte	2 Chauffeur/ ripeurs	1 ^{er} semestre	Contrat ATA
Collecte	2 Ambassadeurs du tri	1 ^{er} semestre	Statutaire (<i>reclassement</i>)
Bâtiment	1 agent technique	1 ^{er} semestre	Catégorie C
Cours d'eau / GEMAPI	Technicien	1 ^{er} semestre	Stagiaire
« Petite ville de demain »	Chargé de mission	1 ^{er} semestre	Catégorie A

→ **Renouvellement de contrats :**

Service	Poste	Date	Nombre
SAMAD	Aide à Domicile	01/01/2021	22 CDD (ouverture annuelle)
CLI	Adjoint animation	31/08/2021	44 CDD (rentrée 2021)

→ **Intégration :**

Suite à un courrier de la Préfecture concernant les multiples renouvellements de contrats sur l'Animation, nous courons un risque de nous voir refuser les contrats de la prochaine rentrée scolaire. Nous devrions étudier la possibilité d'intégrer ces personnels.

Il sera également opportun d'étudier l'intégration des aides à domicile sur des postes à 25h maximum (actuellement, leurs contrats sont de 10 ou 16 heures mais ceci ne reflète pas la réalité car elles effectuent bien plus)

→ **Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail :**

Une réflexion va être menée afin d'évaluer et prévenir le risque pandémique. Pour cela, un Plan de Continuité d'Activité (PCA) doit être élaboré pour les activités essentielles, en partenariat avec les membres du CHSCT et du CT.

→ **Actions sociales :**

- ✓ Subvention à l'Amicale : 5 000€
- ✓ Arbre de Noël : chèques Cdhoc de 80€ x 274 agents = 21 920€ et chèques Cultura de 20€ x 134 enfants, soit 2 680€

- ✓ Participation à la prévoyance 10 936€ (soit 8€ par mois et par agent)
- ✓ Médailles du travail = 17 médailles d'argent et 3 d'or en 2021 pour un total de 2 580€ (ceci comprend l'achat de la médaille + le versement d'une prime de 100€ (argent), 150€ (or) ou 200€ (vermeil) sous réserve d'une validation en Comité Technique).
- ✓ Départs en retraite = 6 agents sont concernés pour un total de 810€ (un panier gourmand chacun d'une valeur de 135€)

→ L'absentéisme pendant le 1^{er} confinement :

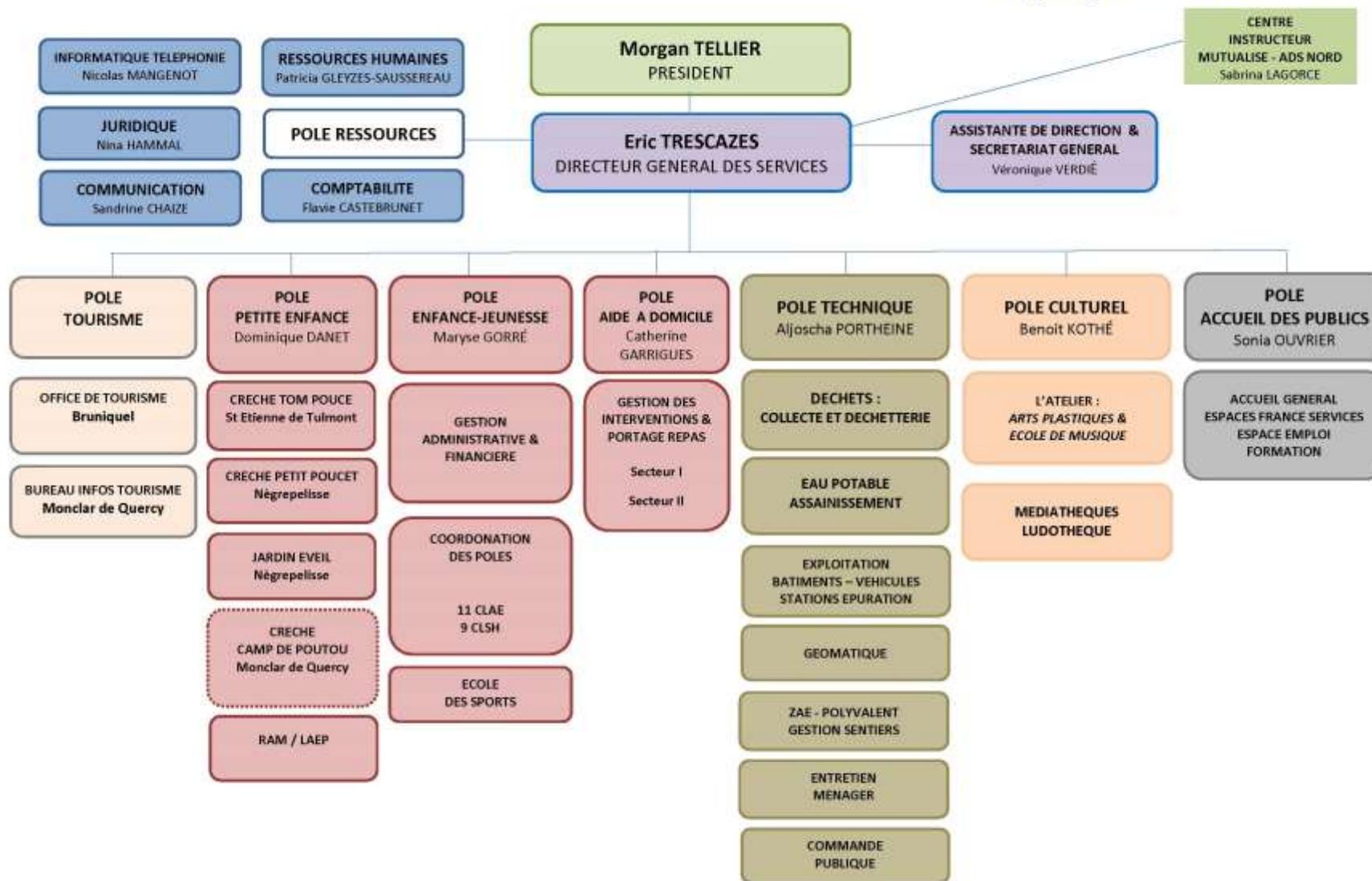
SERVICE	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	Nbre d'agents*	Nbre de jours	Montant IJ	Nbre d'agents*	Nbre de jours	Montant IJ
SAMAD	8	820	6 454€	7	273	3 850€
ANIMATION				30	1 258	19 326€
ECOLE DE MUSIQUE				2	46	734€
TOURISME				2	46	1 450€
TOTAL	8	820	6 454€	41	1 623	25 360€

* Agents IRCANTEC, qui se sont déclarés sur Ameli.fr, soit en garde d'enfants, soit ayant une pathologie pendant la période du 16/03/2020 au 30/04/2020.

→ Organigramme

ORGANIGRAMME COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY VERT – AVEYRON

organigramme des directions



MAJ 01-01-2021

b) Les charges de gestion

Même si ce chapitre reste le 2^{ème} en termes de poids sur le budget général, contrairement aux années précédentes, il aura connu en 2020 une baisse de 4.6%.

Les écritures de ce chapitre se décomposent de la façon suivante :

- Une légère baisse des indemnités d'élus pour 131 195€ (*contre 133 290€ en 2019*)
- Les subventions aux associations pour 267 089€ (*contre 284 830€ en 2019*). La baisse de ce poste de dépenses s'explique par la reprise en régie de l'association Verlhac Oxygène qui assurait les activités périscolaires des mercredis après-midi et des vacances sur la commune de Verlhac-Tescou et pour lesquelles elle percevait une subvention de la Communauté de Communes de 14 292€. De plus, avec le contexte sanitaire complexe, l'association Le Camp des Licornes qui assurait elle aussi le même type d'activité mais sur la commune de Genebrières a dû cesser son activité en cours d'année. La Communauté de Communes lui a donc versé une subvention au prorata de son temps d'activité (*environ 7 000€ de moins qu'en 2019*).
- Une baisse des participations aux Syndicats et Organismes auxquels adhère la collectivité et qui lui permet de déléguer l'exercice de certaines de ses compétences (*1 447 830€ en 2020 contre 1 561 432€ en 2019*).

Syndicats / Organismes	Montant versé en 2019	Montant versé en 2020
Syndicat Départemental des Déchets	1 356 886€	1 268 993€
PETR du Pays Midi Quercy	139 594€	147 165€
Syndicat d'Aménagement Numérique	57 842€	23 065€
Syndicat Tescou Tescounet	7 110€	7 110€
Syndicat Mixte Rivière Cérou Vère	0€	1 497€
TOTAL	1 561 432€	1 447 830€

L'appel à cotisation 2020 du Syndicat Départemental des Déchets a connu une baisse du fait de la restitution d'excédents antérieurs accumulés pour le traitement des Ordures Ménagères (34 515€) et les déchetteries (59 455€).

Côté Aménagement Numérique, la participation au Syndicat a diminué de quasiment la moitié du fait d'une participation aux travaux moins élevée que les années passées.

Concernant la nouvelle participation au Syndicat Mixte Rivière Cérou-Vère, celle-ci consiste à confier la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) à un échelon plus large que le territoire intercommunal, c'est-à-dire aux collectivités de la zone des bassins versants du Cérou et de la Vère.

c) Les charges à caractère général

Celles-ci ont baissé d'environ 100 000€ entre 2019 et 2020 (1 253 914€ en 2020 contre 1 355 430€ en 2019).

Même si, comme énoncé précédemment, le contexte du Covid-19 a joué un rôle important dans cette baisse significative (*annulation des activités et séjours enfance jeunesse et du carnaval, suspension de la programmation culturelle etc.*), d'autres postes ont évolué à la hausse :

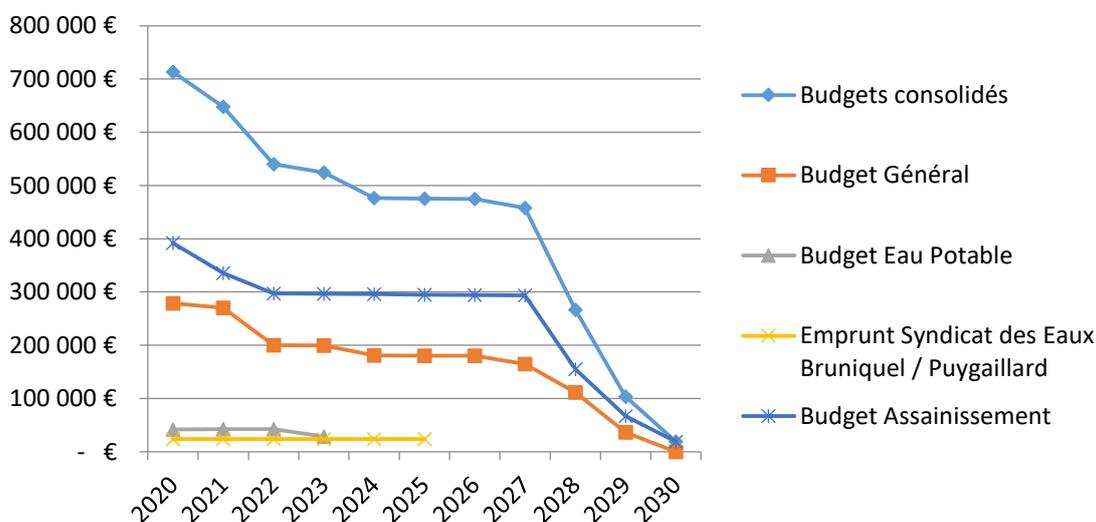
- Les produits d'entretien et vêtement de travail ont augmenté d'environ 42 000€. L'essentiel est bien évidemment lié à l'achat des masques chirurgicaux, des gants et du gel hydro alcoolique pour assurer la mise en place du protocole sanitaire. En plus de ce constat, les agents de la collecte des déchets ont été équipés de vêtements de travail et d'équipements de protections individuels pour un cout d'environ 18 000€.
- La location des algécos le temps des travaux de ré aménagement de la crèche Tom Pouce de St Etienne de Tulmont a représenté un cout de 34 000€ sur 2020
- La réparation et l'entretien des véhicules ont subi un bond de 45 000€ (*sont essentiellement concernés les véhicules de la collecte des déchets*). En parallèle de ces réparations, de la location de Benne à Ordures Ménagères a été faite sur le 1^{er} semestre 2020 pour un cout de 12 000€.

d) Les charges financières

La collectivité n'a pas contracté d'emprunt sur l'année 2020, que ce soit pour le financement de son budget général ou de ses budgets annexes.

Le profil d'extinction de dette reste donc similaire à celui des années précédentes, sauf pour le budget de l'Eau Potable. En effet, avec la dissolution du Syndicat des Eaux Bruniquel / Puygaillard de Quercy au 31 décembre 2019, le budget SAEP a intégré en son sein ce nouveau périmètre et les engagements financiers liés, notamment un emprunt contracté en 2013 pour 230 000€.

Initialement prévu en 2023, l'extinction de dette prévue sur le budget SAEP est donc repoussée à 2025 comme énoncé précédemment.



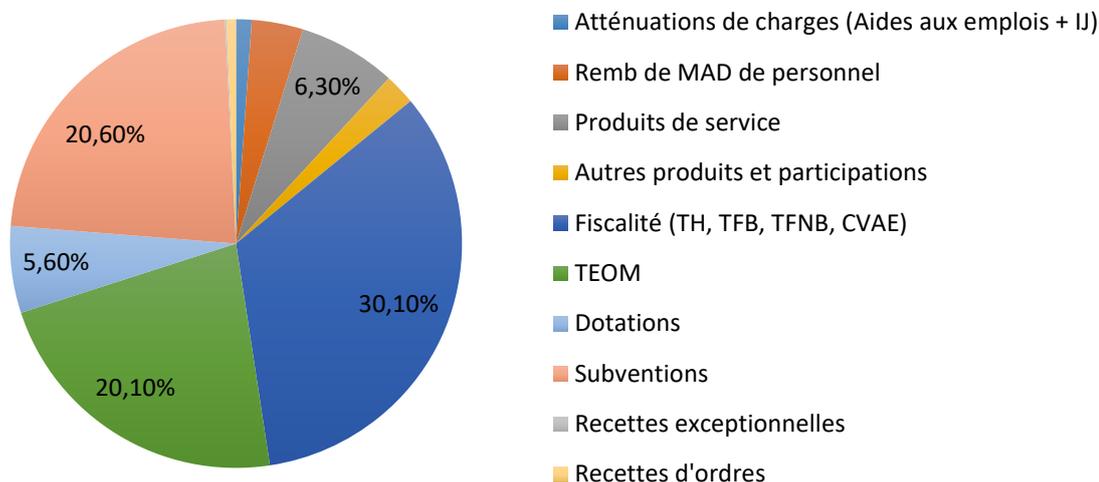
Sur l'année 2020, 3 emprunts ont pris fins :

- Emprunt de la crèche de St Etienne de Tulmont contracté en 2005, pour 100 000€ et une annuité de 8 656€
- Emprunt pour les travaux à la médiathèque de Nègrepelisse contracté en 2007 pour 250 000€ et une annuité de 18 177€
- Emprunt pour le programme de travaux d'assainissement de l'année 2005, pour 430 000€ et une annuité de 37 520€

Début 2020, une étude sur le compactage des prêts a été réalisée dans le but d'unifier sur un seul et même contrat les différents emprunts de la collectivité, avec un taux plus actuel et donc plus avantageux. L'application de pénalités pour remboursement anticipés sur les anciens contrats venait gommer les gains obtenus de la différence de taux ; le processus n'a donc pas été validé.

3) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement



a) Les recettes de fiscalité

En 2020, la fiscalité des ménages et des entreprises du territoire, y compris celle pour l'enlèvement des ordures ménagères a représenté une recette de 5 630 248€.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2021 devraient être estimées avec un coefficient de 1.002 pour les propriétés bâties et non bâties qui n'entrent pas dans le champ d'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (*Source DGFIP janvier 2021*).

	2018	2019	2020	Δ 2019/2020
Bases TH	20 263 556	20 905 752	21 622 635	3.43%
Bases TFB	13 915 782	14 503 531	14 947 947	3.06%
Bases TFNB	646 019	658 589	710 603	7.90%
Bases TEOM	14 977 211	15 494 715	15 994 149	3.22%
Bases CFE	2 230 989	2 124 938	2 165 166	1.89%

Suite à la réforme de la Taxe d'habitation, dès 2021, la Communauté de Communes devrait commencer à percevoir une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en compensation des pertes de recettes de cette imposition.

Un montant provisoire a été défini par les services de la Direction Générales des finances publiques pour assurer le versement des avances des douzièmes de fiscalité dès janvier 2021. Ce montant a été estimé pour 1 476 799€, soit 123 067€ par mois.

Un ajustement sera effectué début du 2nd semestre 2021 lorsque les montants définitifs seront connus afin de tenir compte des allocations compensatrices de Taxe d'habitation et de la moyenne des rôles supplémentaires de cette même taxe des années 2018 à 2020.

b) Les subventions

Les subventions en provenance des différents partenaires financiers de la collectivité représentent une recette de 2 309 619€ (contre 2 136 761€ en 2019).

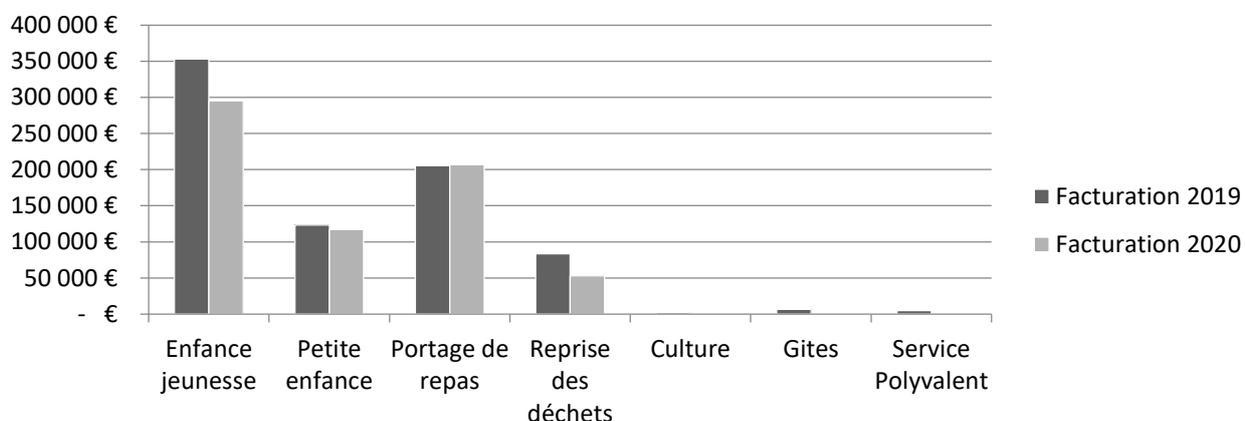
Cette importante progression s'explique en partie par :

- Le 1^{er} versement de la CAF concernant la compétence enfance jeunesse exercée sur la commune de Monclar de Quercy depuis 2019: 118 709€
- L'aide massive de la CAF pour faire face à la crise sanitaire et soutenir les secteurs de la petite enfance et de l'enfance jeunesse :
 - ✓ Petite enfance : 136 818€ (aides exceptionnelles pour les structures + participation aux frais au moment de leur réouverture)
 - ✓ Enfance jeunesse : 8 800€+ 13 000€ de la part de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations (DDCSPP).

Il est important de rappeler que ces aides massives de la CAF liées au contexte sanitaire ne sont pas pérennes et représentent donc un caractère exceptionnel.

c) Les produits de service

Les produits de service correspondent à la tarification de certaines prestations que facture la collectivité à ses usagers. Ceux-ci ont baissé d'environ 13% par rapport à 2019, représentant 107 000€ de recettes en moins.



Sans surprise, c'est le secteur de l'enfance jeunesse et de la petite enfance qui ont été les plus fortement impactés avec l'annulation des séjours sur les différentes périodes de vacances et de la baisse de fréquentation suite au confinement.

La valorisation dans la reprise des déchets a également été impactée avec une baisse des tonnages et une baisse des cours des métaux.

Aucune facturation n'a été émise en 2020 à destination des communes pour le service polyvalent et aucune location des gîtes, situés sur la commune de La Salvetat Belmontet, n'a été comptabilisée du fait du transfert de propriété de ces immeubles à la commune (*aucun acte notarié n'a été formalisé à ce jour, les écritures comptables correspondantes devront donc se finaliser courant 2021*).

b) La section d'investissement

Contrairement aux années passées, la section d'investissement s'est autofinancée sur l'année 2020 et ne nécessite donc pas d'affectation de résultat en provenance de la section de fonctionnement.

Nature de la dépense	Réalisé en 2020	Restes à Réaliser
Travaux de réaménagement crèche Tom Pouce	163 527.49€	155 260.51€
Travaux Cours d'eau Pont de la Brive / Capbrelat et Courounets	28 312.78€	53 861.52€
Aménagement Office de Tourisme	17 490.36€	24 303.25€
Aménagement espace de travail	7 277.25€	
Aménagement salle du Conseil Communautaire	14 785.99€	
Equipements pour Atelier (<i>banquette Pianos + boîte à instruments+ MAO</i>)	1 159.98€	
Centres de loisirs (cage de foot, banquettes, armoires etc.)	2 879.31€	
Containers de collecte	18 031.79€	13 200€
Frigo et machine à laver Crèches	1 462€	
Rayonnages et mobilier Médiathèque/ ludothèque	6 019.92€	
Débroussailleuse et taille haie	2 380€	
Divers matériel informatique	11 480.68€	
Mise aux normes incendie MSAP Monclar	732€	
Régularisation terrain Maison de l'intercommunalité	1 170.60€	1 024.50€
Subvention OPAH	12 000€	32 754€
Module complémentaire GED	5 928€	
Modules complémentaires logiciel Ressources Humaines	4 618.40€	19 830€
Logiciel urbanisme	4 697.70€	
Fonds de concours aux communes	42 500€	63 500€
Participation travaux Aménagement Numérique	8 968.68€	
Réserves pour équipements imprévus		15 000€
Réserves pour travaux imprévus		15 000€
TOTAL	355 422.93€	393 733.88€

Pour financer l'ensemble de ces opérations, le budget a bénéficié d'aides et concours divers :

- Subventions TEPCV (*OPAH, véhicules et borne électrique*) = 40 965.97€
- Subventions pour mobilier suite à aménagement de poste (*FIPH*)= 1 073€
- Fonds de compensation de la TVA = 17 267.57€
- Cession de matériel = 20 930€
- Subvention CAF pour travaux réaménagement crèche Tom Pouce : 200 600€ (*inscrite en Restes à réaliser*)

Photos travaux réaménagement Crèche Tom Pouce



c) Les « chantiers » à mener sur 2021

Au-delà de certains projets phares annoncés précédemment pour 2021 (*Usine d'eau potable, Station d'épuration d'Albias etc.*), d'autres thématiques et réalisations vont être abordées durant l'année ;

- **L'harmonisation de l'enfance jeunesse** : Courant 2020, le cabinet Espelia (*cabinet ayant réalisé l'audit financier de la collectivité en 2019*) a mené une étude sur le service enfance jeunesse pour proposer des scénarios d'harmonisation de la compétence sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les solutions proposées ont été considérées comme insuffisantes et il a donc été demandé aux services de retravailler en interne le projet. Après la constitution d'un comité de pilotage composé de 4 élus et des services concernés (*enfance jeunesse, juridique, ressources humaines et comptabilité*), des axes de travail ont été définis. Le schéma de la nouvelle organisation de cette compétence devrait être présenté à l'ensemble des élus intercommunaux d'ici la fin d'année scolaire pour une mise en application dès la rentrée de septembre 2021.
- **Une réflexion sur l'harmonisation de la culture** sur l'ensemble du territoire Quercy Vert -Aveyron devrait être faite à compter du 2^{ème} semestre 2021 et après constitution d'un comité de pilotage. Le sujet portera aussi bien sur l'école de musique que sur le réseau de lecture publique.

- « **Petite ville de demain** « **et contrat « Bourg Centre** » : Ces contrats visent la réhabilitation des villes selon les besoins de la population. Les communes de Monclar de Quercy et de Nègrepelisse seraient les seules concernées par le projet « Petite ville de demain ».
Un poste de chargé de mission doit être créé pour mener à bien le projet de Petite ville de demain.

- **La réhabilitation du nouvel office de tourisme à Bruniquel** devrait se concrétiser sur l'exercice 2021. En effet, le Centre d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a été mandaté pour la rédaction du cahier des charges pour l'Assistance à Maitrise d'ouvrage. Le projet devrait être restitué courant février, pour un lancement de marché prévu début de 2nd semestre.